

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET
Service interministériel
de défense et de protection civiles

ARRETE PREFECTORAL N° 130293 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

MODIFIANT L'ARRETE N° 112703 DU 17 MAI 2011 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

- COMMUNE DE LA ROCHE-GUYON -

LE PREFET Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- VU Le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-38;
- VU Le code de l'environnement, notamment son article L 562-6 considérant les périmètres de risques institués en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme comme des plans de prévention des risques naturels;
- VU Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- **VU** L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques ;
- VU L'arrêté préfectoral 87-073 du 8 avril 1987 délimitant des zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de La Roche-Guyon en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme;
- VU L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2000 approuvant le plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la Vallée de la Seine sur le territoire de la commune de La Roche-Guyon;
- VU L'arrêté préfectoral n°09-1002 du 23 décembre 2009 prescrivant un plan de prévention du risque de mouvement de terrain pour les risques instabilité des falaises, boves et retrait-gonflement des sols argileux sur le territoire de la commune de La Roche-Guyon;
- **VU** L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que l'annexe à l'arrêté n°112703 du 17 mai 2011 doit être mise à jour ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

- Article 1 La commune de La Roche-Guyon est exposée au risque inondation et au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines, instabilité des falaises, boves et retrait-gonflement des sols argileux.
- Article 2 L'annexe à l'arrêté n° 112703 du 17 mai 2011 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.
- Article 3 Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont les suivants :
 - l'arrêté d'information des acquéreurs et locataires accompagné de son annexe, qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels, miniers et technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques
 - tout ou partie du plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - tout ou partie du document valant plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques naturels
 - la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces pièces sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture.

- Article 4 Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.
- Article 5
 Le présent arrêté et son annexe sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.
 Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être

faite dans un journal diffusé dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 6 Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Madame la directrice départementale des territoires et Madame ou Monsieur le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 19 déc. 2013 Pour le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Sous-préfet, Directeur du cabinet

Gilles PRIETO



Préfecture du Val-d'Oise

Commune de LA ROCHE-GUYON

Fiche communale

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 130293	du	19/12/2013		mis à	à jour le	
2. Situation de la commune au regal			lans de p	orévention o	de risq	ues naturels prévisibles
La commune est située dans le périmètre d	e PPR n	aturels				oui X non
Périmètre « R111-3 » valant PPRn	date	08/04/1987 (appr	ouvé)		aléa	carrières souterraines
PPR Inondation (Seine)	date	29/12/2000 (appr	ouvé)		aléa	inondation
PPR mouvement de terrain		23/12/2009 (pres	crit)		aléa	retrait-gonflement des sols argileux instabilité des falaises boves
	date				aléa	
Les documents de référence mentionnés à Périmètres R111-3 de carrières sout						
Plan de prévention des risques inon			rete breit	ectorai		consultable sur Internet * consultable sur Internet *
Arrêté de prescription du plan de prévention des risques mouvement de terrain						consultable sur Internet * X consultable sur Internet *
Dossier communal sur les risques majeurs						
 Situation de la commune au regar La commune est située dans le périmètre de 			tion de r	isques mini	iers [PPR m] oui non 2
***************************************	date					
Les documents de référence mentionnés à l	d d'un	plan de préven			nologi	
La commune est située dans le périmètre de	PPR te	chnologiques				oui non 2
	date				effet	
	date				effet	
Les documents de référence mentionnés à l	'article F	125-24 du Code de I	'environnen	nent sont:		consultable sur Internet * consultable sur Internet *
5. Situation de la commune au regar	d du z	onage réglemen	taire pou	ur la prise e	n com	pte de la sismicité
en application de l'article R 563-4 du code de La commune est située dans une zone de si		Fo	rte one 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	
		pièces	jointes			
6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers perme en application de l'article R15-26 du Code de	ttant la le	ocalisation des imme nnement	ubles au reç	gard des risque	s encour	us
Carte des périmètres R 111-3 approu Carte de zonage du plan de prévention Périmètre d'étude du plan de prévention	on des	risques naturels (
7. Arrêtés portant ou ayant porté rec à la date de l'édition de la présente fiche com La liste actualisée des arrêtés est consultable	onnais munale	ssance de l'état	de catas	trophe natu	relle o	u technologique

Le préfet de département

Date: 19/12/13